**44ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**Colombie**

Intervention du Luxembourg

Genève, le 7 novembre 2023

Monsieur le Président,

Le Luxembourg remercie la délégation de la Colombie pour sa présence et la présentation de son rapport national. Nous félicitions la Colombie pour les efforts déployés pour la mise en œuvre de l’Accord de paix, pour une approche de la justice transitionnelle centrée sur les victimes et pour sa coopération continue et exemplaire avec le système des Nations Unies.

Dans un esprit constructif, le Luxembourg souhaite faire les trois recommandations suivantes à la Colombie :

1. ratifier le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ;
2. prendre des mesures supplémentaires pour prévenir les actes de violence, les menaces, les intimidations et les représailles dirigés contre les défenseurs des droits humains et faire en sorte que toutes les allégations d’actes de cette nature fassent l’objet d’enquêtes ;
3. mettre à jour le cadre normatif de lutte contre les violences fondées sur le genre afin de lutter contre les cas de violences envers les femmes et filles, y compris les fémicides et créer une entité chargée de coordonner les mesures de prévention de la violence et de prise en charge des victimes.

Nous souhaitons plein succès à la Colombie dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

[216 mots – 1m25 secondes]